

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
GUY LELIÈVRE
DÉPUTÉ DU COMTÉ DE GASPÉ,**

**EN COLLABORATION AVEC
DIANE DUMARESQ,
ATTACHÉE POLITIQUE**

DEVANT

**LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION
ÉLECTORALE**

**AUX AUDIENCES PUBLIQUES
TENUES À GASPÉ
JEUDI, LE 29 MAI 2008**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR GUY LELIÈVRE, DÉPUTÉ DU
COMTÉ DE GASPÉ, EN COLLABORATION AVEC DIANE
DUMARESQ, ATTACHÉE POLITIQUE, DEVANT LA
COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE,
AUX AUDITIONS PUBLIQUES TENUES À GASPÉ, JEUDI,
LE 29 MAI 2008**

CADRE DE PRÉSENTATION

La Commission de la représentation électorale entend procéder à une nouvelle délimitation des circonscriptions électorales, dont celle de Gaspé. Dans son rapport du 4 décembre 2001, ladite Commission justifiait le maintien de la circonscription de Gaspé en se basant sur le fait que la faible densité de la population et les distances à parcourir représentaient des facteurs qui compromettaient la représentation effective de la population gaspésienne. Ajoutons que la députée de Bonaventure et vice-première ministre du Québec, madame Nathalie Normandeau a rappelé tout dernièrement au directeur général des élections les motifs qui ont fait en sorte de protéger les circonscriptions en 2001, soit la situation économique, les distances à parcourir, l'accès des électeurs à leur député et le peu de points de services gouvernementaux. Nous sommes d'avis, en date de ce 29 mai 2008 que ce postulat général tient de plus en plus la route et pour des

raisons qui sont énumérées dans le présent mémoire. Ainsi donc, Gaspé était en 2001 et est encore en 2008 un comté d'exception dont le nombre d'électeurs est inférieur à l'écart minimum de 25%. Avancer que la Gaspésie demeure la deuxième région la plus sur-représentée au Québec mérite des éclaircissements avant d'en redistribuer son territoire.

LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE GASPÉ

La circonscription électorale de Gaspé s'étend de Grande-Vallée à Newport, y incluant Murdochville et regroupe deux municipalités régionales de comtés. Gaspé est le siège de la municipalité régionale de comté (MRC) de la Côte-de-Gaspé avec une population totale de 17 765 personnes sur une superficie en terre ferme de 4 085 km². La MRC Le Rocher-Percé, pour sa part, a une superficie en terre ferme de 3 070 km² et compte 18 501 personnes.

La circonscription électorale de Gaspé compte plusieurs municipalités dont les quatre plus importantes sont Gaspé, Percé, Grande-Rivière et Chandler. Outre le centre-ville de Gaspé, plusieurs villages et quelques villes composent le territoire dont Newport, Ste-Thérèse-de-Gaspé, Gascons, Barachois, Douglastown, Corte-Real, St-Majorique, Rivière-au-Renard, Anse-au-Griffon, Cap-des-Rosiers, Cap-aux-Os, Petit-Cap, St-Maurice-de-l'Échouerie, Pointe-Jaune, Cloridorme, Petite-Vallée, Grande-Vallée, Murdochville. Trois territoires non organisés inhabités, soit Colline-du-Basque, Mont-Alexandre et

Rivière-Saint-Jean en font aussi partie. La MRC de Bonaventure et celle de la Haute-Gaspésie en sont les territoires équivalents limitrophes.

Bien que la circonscription de Gaspé soit en *situation d'exception négative avec ses 27 763 électeurs (un écart de-39%)*, par rapport à la norme minimale de 34 000, selon la Commission de la représentation électorale du Québec, la situation a peu changé entre 2001 et 2008. Des réalités dont la densité de population et son taux relatif de croissance, la configuration de la région, l'accessibilité, sa superficie, les frontières naturelles du milieu et les territoires des municipalités locales font que la Gaspésie est une région unique et sans comparaison avec d'autres territoires urbains ou mêmes ruraux.

Nous sommes d'avis que même si notre région devrait connaître une croissance de sa population inférieure à la croissance moyenne du Québec au cours des prochaines années y incluant le dépeuplement au profit des grandes villes, un phénomène mondial semble-t-il, il n'en demeure pas moins que la population « sédentaire » en l'occurrence celle qui entend rester dans la région ne doit pas pour autant être mise au rancart dans sa réalité d'ensemble.

En effet, si l'exercice de refonte électoral, en vue d'éviter au maximum les situations d'exception, s'appuie sur le ratio de 36 circonscriptions sur 125 en *inégalité de représentation*, nous sommes

d'avis qu'une électrice, un électeur sont bien plus qu'un nombre, voire une question de mathématique, mais *des personnes* qui s'appuient sur les élus pour les représenter au plan socio-économique dans leurs diverses réalités quotidiennes et c'est ce qui doit guider principalement la refonte.

Cette population est composée de toutes les strates d'âge dont des enfants qui sont le creuset de la Gaspésie de demain, des jeunes qui désirent vivre en région, des adultes actifs au travail, ou en chômage dû à la saisonnalité de plusieurs emplois, ou bénéficiaires de l'aide sociale ou à la retraite, et des aînés en perte d'autonomie liée au vieillissement. La Gaspésie est une *communauté naturelle* spécifique et dynamique au Québec et pour cette raison notamment, nous demandons que la Commission déroge aux écarts permis dans la Loi électorale et examine davantage la circonscription de Gaspé même si le nombre d'électeurs se situe sous la limite inférieure de 25%.

DES CRITÈRES

Parmi les critères, outre les facteurs démographiques, la Commission doit tenir compte des facteurs d'ordre économique, géographique et sociologique, bref un ensemble d'éléments qui donnent au comté de Gaspé son cachet culturel, son histoire et son identité propre qui signent l'appartenance des gaspésiens à leur région. Est-ce utile de vous rappeler que ce territoire gaspésien est une péninsule, voire une presque île ?

En conséquence, l'exercice de révision majeure de la carte électorale du Québec, le plus important depuis près de 30 ans, et notamment en regard de la Gaspésie, représente un défi de taille qui a avantage à contribuer à l'évolution des régions et non à leur recul.

DÉMOGRAPHIQUES

La densité de la population est 4,2 habitants/km². Le taux d'accroissement naturel de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de -1,8 qu'il était en 2001 est passé à -1,4 en 2006, selon l'Institut de la statistique du Québec, avec un taux de natalité de 7,8 en 2006 comparé à 7,1 en 2001. Quant au taux de mortalité, de 8,9 en 2001, il est de 9,2 en 2006.

Malgré ce qui précède, la représentation effective des citoyennes et citoyens du comté de Gaspé se doit de conserver son point d'honneur sur celui du critère d'égalité des votes tenant compte de la disparité du territoire. La population est établie dans des allées, des anses et des terrasses en bordure des plans d'eau. L'un des principaux considérants à cet égard est la poursuite des actions entreprises avec les citoyennes et citoyens pour consolider leur sentiment d'appartenance.

ÉCONOMIQUES

Rurale à 70% et disséminée le long de la côte, la population de la circonscription électorale de Gaspé œuvre surtout dans l'exploitation et la transformation des produits de la forêt, __même si la situation forestière est difficile à améliorer__, dans l'industrie de la pêche et dans l'industrie touristique.

Rivière-au-Renard, avec son port de mer d'importance et la commercialisation du poisson est la capitale des pêches et constitue une ressource halieutique historique et économique hautement importante qui mérite qu'on mette toutes nos énergies à sa sauvegarde.

Les réserves fauniques de Dunière et Rivière-Saint-Jean ainsi que la ZEC consacrée à la pêche sportive du saumon sont des facteurs économiques non négligeables au niveau de notre région.

Le Rocher Percé est un lieu touristique important et d'ailleurs le plus fréquenté en Gaspésie entre autre pour sa colonie de fous de Bassan, la plus importante concentration au Québec. La faune et la flore sont aussi des milieux particulièrement riches dans le comté de Gaspé. Mentionnons à ce titre la diversité de mammifères marins que l'on retrouve au large de la pointe de Forillon. D'ailleurs, le Parc national

Forillon, entièrement compris dans les limites de la ville de Gaspé, reçoit tout près de 175 000 visiteurs par année.

Parmi les monuments, se trouvent le phare de Cap-des-Rosiers érigé en 1858 ainsi que celui de Pointe-à-la-Renommée, né vers les années 1900 et la croix de Jacques-Cartier à Gaspé qui est très prisée par les touristes.

La circonscription de Gaspé est un haut lieu touristique qui accueille des visiteurs de partout dans le monde avec ses paysages, sa culture diversifiée par le biais de ses festivals dont le Festival Village en Chanson de Petite-Vallée et Musique du Bout du Monde de Gaspé, laquelle circonscription a son École de Cirque, des galeries d'art, des boutiques d'artisanat, sans oublier la gastronomie régionale. Le tourisme promeut des activités économiques telles que les transports, les hôtels, les gîtes du passant, les restaurants. De plus en plus, on parle de tourisme santé.

De surcroît en 2005, une entreprise de fabrication de pales d'éoliennes s'est établie à Gaspé pour la construction de parcs éoliens. Un gisement de pétrole a récemment été découvert près de Gaspé et donne espoir aux gaspésiens qui subissent depuis plusieurs années les effets d'une économie chancelante.

La région, via le Centre de santé et de services sociaux de La Côte-de-Gaspé exploite les missions de centre hospitalier (CH), de centre local de services communautaires (CLSC), de centre hospitalier de soins de longue durée (CSLD), ainsi que deux établissements régionaux soit un centre jeunesse et un centre de réadaptation pour un total de sept (7) installations.

Outre le niveau primaire et secondaire en français et en anglais, on y trouve le Cégep de la Gaspésie-et-des-Iles-de-la-Madeleine qui offre une formation pré-universitaire, professionnelle et technique dans les deux langues. Groupe Collegia offre de la formation continue et sur mesure de niveau collégial ainsi que trois centres d'éducation des adultes. L'UQAR possède un bureau à Gaspé et dispense des cours à toute la région.

Le comté de Gaspé compte dans ses infrastructures quatre parcs, six zones industrielles, un aéroport avec une piste de 1350 mètres, un chemin de fer reliant la Gaspésie à Halifax et Vancouver, lequel moyen de transport a demandé beaucoup d'énergie quant à sa conservation.

Voilà quelques exemples de communautés d'intérêts économiques et de pôles régionaux dans le comté de Gaspé.

GÉOGRAPHIQUES

Le littoral gaspésien est l'un des plus beaux endroits de la Gaspésie. Le paysage, abrupt, est constitué par la mer, de falaises et de montagnes mais aussi de grandes baies comme la baie de Gaspé, la baie de la Malbaie, celles de l'Anse-à-Beaufils et de la Baie-des-Chaleurs.

La route 132 ceinture le comté de Gaspé en suivant les côtes et en reliant les villes et villages, nombreux et disséminés sur le territoire et de là, sa particularité physique et sociale.

Par ailleurs, le climat de la Gaspésie est très hétérogène du fait de ses reliefs et les paysages en contraste. Les écarts de température sont plus importants sur le bord de la mer que dans les villes et les précipitations de pluie et de neige y sont plus importantes.

La pointe de Gaspé est plus touchée par les intempéries et à ce titre, les pluies diluviennes des 8-9 août 2007 dans la ville de Gaspé, la municipalité de Grande-Vallée et le canton de Cloridorme en sont un exemple de taille. Le fait de l'influence du Golfe S-Laurent contribue à ce que le vent et le brouillard soient des paramètres souvent à considérer dans les déplacements des citoyens pour rencontrer le député et celui-ci pour assurer une *représentativité effective*.

A titre d'exemple, afin de rencontrer ses électeurs de Murdochville, le député doit voyager beau temps, mauvais temps pendant au moins deux heures et demie (2 1/2) aller-retour ce qui n'est pas sans nuire à la qualité du lien avec ses électeurs qui font davantage appel aux élus pour les soutenir dans leurs efforts de développement et dans leurs difficultés de plusieurs ordres, dont celle de faire reconnaître leurs droits devant les diverses lois.

Si la proposition de la Commission de la représentation électorale est retenue, qu'en sera-t-il si un électeur de Gaspé doit se rendre à Matane pour y rencontrer son député ou alors que le député en fonction à Matane se déplace pour ses électeurs de Gaspé : 580 kilomètres aller-retour et sept heures de déplacement routier en un jour à parcourir laisse peu de temps et d'énergie physique pour vraiment être à l'écoute des gens et renforcer le lien social. Point besoin de vous dire que rares sont les citoyens qui voudront et pourront se payer ce qu'il est convenu d'appeler ici un luxe pour faire valoir une nécessité, en l'occurrence user de son droit à se faire représenter adéquatement par son député. A cet égard, il est déjà déplorable que des familles de notre région soient victimes des frais onéreux à déboursier pour se faire soigner dans les grandes villes.

Si la proposition de la Commission de la représentation électorale est retenue, qu'en restera-t-il également du temps que consacre le député de Gaspé à ses citoyens, tenant compte de sa présence obligatoire et

régulière à l'Assemblée nationale, c'est-à-dire de trois à quatre jours par semaine, tenant compte par ailleurs des températures qui rend incertain l'atterrissage aux aéroports. Il arrive assez souvent que les passagers, dont le député, doivent se rendre jusqu'aux Iles-de-la-Madeleine pour y passer la nuit et revenir le lendemain, lorsque la température encore le permet, et débarquer à Gaspé. De tout évidence, si le bureau principal du député de Gaspé se trouve à Matane, il devra faire, en contexte de mauvaise température le trajet suivant, à titre d'illustration :

Le jeudi en fin d'après-midi : départ de l'Assemblée nationale à Québec vers Gaspé (de 18 heures à 21 h 15) et poursuite du voyage jusqu'aux Iles-de-la-Madeleine, pour y passer la nuit ;

Le vendredi matin : retour des Iles-de-la-Madeleine avec escale à Gaspé (arrivée à 6 h 50 incluant le décalage horaire) ;

Le vendredi avant-midi : Gaspé/Matane, par la route ;

Le vendredi après-midi ou en soirée : retour Gaspé par la route.

Dans ce contexte, le député aura voyagé environ vingt heures (20) d'affilée, de jour et de nuit, avant de pouvoir arriver à bon port pour être auprès de ses électeurs, sans oublier sa vie familiale. Or, dire que la Gaspésie est sur-représentée serait ignorer froidement les diverses facettes de sa réalité.

Telle réalité va nettement à l'encontre du principe de *représentation effective des électeurs*, principe reconnu en 1991 par la Cour suprême du Canada comme un droit garanti à l'électeur par la Charte canadienne des droits et libertés. Il y a évidence quant à l'incapacité concrète pour les électeurs d'avoir le meilleur accès possible à leur représentant élu et par la capacité pour les élus d'assumer de manière appropriée leur double rôle de législateur et d'ombudsman. On sait que le député est le point central des services gouvernementaux en région, contrairement aux grandes villes où les services de l'État sont plus accessibles géographiquement. Agrandir le territoire du comté de Gaspé équivaut à le dévitaliser et mettre ses projets en péril. Au contraire, nous désirons une occupation dynamique et durable de notre territoire, à l'intérieur des limites géographiques actuelles de la région administrative.

SOCIOLOGIQUES

La refonte du comté de Gaspé en vue d'élargir son territoire pour couvrir plus d'électeurs aura, à n'en point douter, un effet déstabilisateur et démobilisateur dans la *représentation effective*. Nous croyons qu'une telle avenue aurait pour effet de diminuer le bien-être des gaspésiens et restreindre leur pouvoir démocratique à prendre en main son devenir.

A titre d'exemple, nous prenons le cas de la santé mentale. Le *Plan d'action pour la transformation des services de santé mentale* (1998) repose sur le principe de l'appropriation du pouvoir, c'est-à-dire la participation des personnes souffrant de troubles mentaux à la vie associative. Qu'advient-il du maintien et de l'amélioration de la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu, d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font déjà partie, advenant le cas où elles se retrouveraient disséminées sur un vaste territoire dont l'élu est à six heures de distance physique ? L'expérience démontre qu'il s'agit souvent de citoyens « sans voix » devant leurs diverses problématiques pour se défendre dans l'exercice de leurs droits et dont l'ultime recours est le bureau du député.

Les problématiques varient d'une région à l'autre et même à l'intérieur des divers secteurs d'une même région et c'est à ce titre, notamment, qu'un lien d'appartenance doit être conservé afin de permettre aux résidents gaspésiens de se situer dans leur environnement en vue de le maîtriser, et de là l'utilité sociale de la notion de *représentation effective* puis d'ancrage qui font d'une région un endroit où il fait bon vivre et y demeurer.

CONCLUSION

Pour toutes ces raisons entre autres, tout comme en décembre 2001, il est primordial que soit conservé le poids politique du comté de Gaspé dans sa *représentation effective* à titre de milieu rural et de faire en sorte que le comté de Gaspé soit spécifiquement représenté à l'Assemblée nationale par un député qui a le même sentiment d'appartenance que ses concitoyens dans leurs réalités quotidiennes. Comme vous le dites si bien lors d'une conférence de presse présentée à l'Assemblée nationale le 12 mars 2008 : « *La proposition (...de carte électorale...) est une synthèse de facteurs qui font qu'une circonscription électorale est d'abord et avant tout le lieu privilégié d'expression du citoyen.* » Le comté de Gaspé est un ensemble d'individus qui possède en commun des intérêts, des tendances, des pensées et façons de vivre, bref une forme de solidarité identitaire. En ce sens, nous sommes contre la réforme de la carte électorale dans la circonscription de Gaspé en vue de la faire disparaître, ou encore de l'agrandir pour former une énorme circonscription éloignée de sa réalité socio-économique et des appartenances régionales observables empiriquement sur le terrain.

Nous sommes contre toute entorse à la démocratie représentative et effective.

Au mieux, plutôt que de faire perdre un député à une région située en milieu éloigné, l'immensité du territoire et l'envergure des dossiers traités commanderaient même à l'heure actuelle de trouver des moyens additionnels pour favoriser la disponibilité des députés auprès des populations rurales des régions éloignées.

En terminant et comme je le l'ai dit en mars dernier par le biais du Journal Le Pharillon entre autre: « *La seule solution logique pour les circonscriptions des régions ressources est de faire ouvrir et de modifier la Loi électorale pour prendre en compte les réalités quotidiennes de la population.* » et ce, à l'intérieur de paramètres à convenir et scrutés à la loupe. En définitive, parmi les avenues de solution doit primer le respect des communautés et des personnes qui les font exister afin de ne pas diviser les régions dans leur réalité intra-territoriale et au-delà de toute partisanerie politique. La refonte de la carte électorale, telle que proposée actuellement, crée une hostilité collective qu'il faut enrayer. Telle est ma position en tant que député en regard de la refonte de la Loi électorale dans sa proposition de délimitation territoriale.

Vous remerciant de nous avoir écoutés et lus attentivement, nous vous prions de croire, Monsieur le président, messieurs les commissaires, en l'assurance de notre entier dévouement à la cause qui nous interpelle aujourd'hui.

Guy Lelièvre

Député du comté de Gaspé

Diane Dumaresq

Attachée politique ()*

2008-05-28

() : Diane Dumaresq est bachelière ès arts et diplômée d'études supérieures spécialisées en santé mentale (2^e cycle universitaire).*